

Achat immobilier : le point sur le contrat d'assurance-emprunteur

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 13/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 27/06/2018

Dans le cadre d'une vente immobilière, vous pouvez être amené à solliciter l'obtention d'un prêt pour financer votre achat. A cette occasion, la banque va vous proposer un contrat d'assurance. Que devez-vous savoir avant de conclure un contrat d'assurance ?

Assurance-emprunteur : un contrat obligatoire ?

Un prêt immobilier... La situation de départ est la suivante : une personne vend un bien immobilier à un acquéreur. Ce dernier, pour financer son achat, a recours à un prêt bancaire. Dans le cadre de cette opération de crédit immobilier, l'acquéreur se voit proposer un contrat d'assurance.

... assorti obligatoirement d'un contrat d'assurance ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Assurance-emprunteur : une obligation d'information très encadrée !

L'emprunteur doit être informé. Lors de la souscription du contrat d'assurance, l'assureur (bien souvent, ce sera une société émanant d'un groupe duquel la banque fait partie) a une obligation d'information à l'égard de l'acquéreur. Une obligation qui doit s'entendre au pluriel !

Comment ?...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]